



Stage Confédéral « Prévention et lutte contre les inégalités au travail » IDT de Strasbourg du 13 au 18 octobre 2019

Date limite d'inscription : 19 août 2019

Chères et chers camarades,

La Confédération organise un stage de formation « **Prévention et lutte contre les inégalités au travail** » qui se tiendra du **13 au 18 octobre 2019** à l'Institut du Travail de Strasbourg (IDT).

Il vise à vous informer et mieux vous armer sur les questions générales d'égalité, allant donc au-delà de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour traiter des 24 critères de discrimination (origine, orientation sexuelle, âge, convictions religieuses, activités syndicales...). Il sera présenté un état des lieux sur les inégalités au travail. La question des diagnostics et des moyens d'action, par exemple, la prévention ou le droit d'alerte, sera approfondie. Le stage traitera aussi des négociations sur l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Le programme définitif sera adressé ultérieurement aux participant(e)s.
Les places pour le stage sont limitées à 18 participant(e)s.

Vous trouverez en annexe les documents suivants :

- **la fiche de candidature** à renvoyer le plus rapidement possible au département de l'Égalité et du Développement Durable. Attention, pour être retenue, la fiche, dûment complétée, devra **porter le cachet de l'UD ou de la fédération** et parvenir **avant le 19 août 2019** ;
- un modèle de demande de congé de formation syndicale.



Circulaire confédérale

Attention !

L'arrivée se fait le dimanche 13 octobre et la formation débute le lundi 14 octobre.

Les salariées et salariés du secteur public sont désormais pris en charge par l'IST.

Pour les salariées et salariés du privé, le salaire est désormais maintenu par les employeurs.

REMBOURSEMENT DES FRAIS :

- **Transport : le remboursement, par l'institut, des frais de déplacement** se fait sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe. La personne souhaitant venir en avion sera donc remboursée sur cette base.
- **Hébergement** : l'institut héberge les participantes et participants à la formation.
- **Repas** : les repas du midi et celui du dimanche soir sont directement pris en charge par l'Institut. Pour les autres repas du soir, le montant remboursé est de 15,25 euros par repas.

Attention !

Les frais de transport sont remboursés après la session sur production des **justificatifs de transport**. Pour les repas, le remboursement se fait en même temps.

Avec toute notre amitié syndicaliste.

Béatrice CLICQ
Secrétaire confédérale

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Annexe 1 - Fiche d'inscription
Annexe 2 - Demande d'autorisation d'absence

STAGE CONFÉDÉRAL
« PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES INEGALITES AU TRAVAIL »
IDT STRASBOURG
DU 13 AU 18 OCTOBRE 2019

CONDITIONS D'ACCÈS POUR PARTICIPER AU STAGE

Avoir suivi au minimum le Stage Découverte FO.
Détenir des mandats de représentants du personnel

COORDONNEES PERSONNELLES

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Code postal :

Ville:

Téléphone(s) :

@ email personnel :

@ email du syndicat/section FO :

N° de sécurité sociale :

Date d'adhésion à FORCE OUVRIERE

Union Départementale ou Fédération FORCE OUVRIERE

COORDONNEES EMPLOYEUR

Nom de l'entreprise :

Adresse du siège social :

Etablissement de (adresse de l'établissement) :

Nom du Groupe (si l'entreprise appartient à un groupe) :

Nombre de salariés dans l'entreprise/ dans le groupe :

Nombre de salariés dans l'établissement :

N°IDDC ou code NAF

N° téléphone :

AUTRES STAGES DÉJÀ EFFECTUÉS

<u>Thème</u>	<u>Année</u>

FONCTIONS SYNDICALES	COCHER	DEPUIS LE
Secrétaire général(e) de syndicat ou de section syndicale :		
Membre du bureau du syndicat :		
Membre du bureau ou de la C.E. de FEDERATION / UD :		
Délégué(e) syndical(e) :		
RS au C.E./CSE:		
RS au C.E.E :		
RS au CHS-CT/ CSST :		
Autres mandats :		

- Ce document doit être transmis à l'Union départementale et/ou à la Fédération
- Signé et daté par le demandeur et par le Secrétaire du syndicat
- Puis être retourné par email jmaffre@force-ouvriere.fr ou courrier au Département Egalité et développement durable de la Confédération 141 avenue du Maine 75014 Paris

	Date	Signature et cachet obligatoire pour U.D. et / ou Fédération
Stagiaire		
SYNDICAT		
U.D Et/ou Fédération		

M.

Nom
Adresse Employeur

Objet
Demande d'autorisation d'absence

Lieu,
Le

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales concernant le Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale¹ (article L.2145-5 du Code du Travail), j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence du .././201. au .././201. pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de formation de militants syndicalistes de la Confédération générale du travail FORCE OUVRIERE.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

L'ordonnance 2017-1386 du 22 septembre dans son article 6 (JO du 23 septembre 2017) a modifié les règles régissant jusqu'alors les pertes de salaire dans le cadre du Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale. Ainsi, l'article L.2145-6 alinéa 1 est rédigé comme suit :

« le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a **droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération** ».

